



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 27/09/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Toufik HAMDAOUI - Pierre-Yves KERLOCH – Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNAT SENIORS

Courriel de PARIS ALESIA du 26/09/22 demandant une dérogation terrain pour la saison 22/23 terrain actuellement classé T6 afin de jouer ses matches en D1.

La commission accorde la dérogation pour la saison 22/23.

Match n° 24580693 PARIS CA / CAMILLIENNE D1 du 17/09/22

Reprise du dossier, la commission fixe la rencontre au 22/10/22

Match n° 24551629 CAMILLIENNE 2 / PARIS XIII ES D2 du 18/09/22

Reprise du dossier, la commission fixe la rencontre au 23/10/22

Match n° 24551904 PANAMICAINE / PARIS 15 AC 2 en D3.B

Courriel de PANAMICAINE du 27/09/22 demandant le report du match au motif que la DJS n'a pas de terrain à leur attribuer.

La commission accorde pour la dernière fois un report à une date ultérieure pour ce motif (récurrent depuis le début de la saison) et rappelle le délai de rigueur fixé au 07 octobre 2022 à 12H (cf PV du 20/09/22) pour trouver un créneau afin de jouer l'ensemble des matches à domicile sous peine d'être déclaré forfait général.

Courriel de LA PANAMICAINE du 26/09/22 demandant le désengagement de l'équipe 2 en D4.A

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de La PANAMICAINE et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Courriel de l'OL MONTMARTRE du 27/09/22 déclarant forfait général en seniors D4.A

La commission entérine le forfait général de l'équipe MONTMARTRE OL et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Match n° 25112570 AS CENTRE DE PARIS / PARIS XVII POUCHET 2 D4.A

Courriel de l'AS CENTRE DE PARIS demandant le report du match au motif d'un doublon et que la DJS n'a pas un terrain de repli à proposer (cf échanges DJS)

La commission fixe la rencontre au 23/10/22.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININS**Match N° 24602382 SALESIENNE DE PARIS / PARIS ARC EN CIEL D1 du 01/10/22**

Courriel de PARIS ARC EN CIEL du 22/09/22 demandant le report du match, motif : match de coupe de France prévu à la même date.

La commission fixe la rencontre au 19/11/22

CHAMPIONNAT ANCIENS**Match n° 24552247 MINHOTOS/ CAMILLIENNE D1 du 18/09/22**

Reprise du dossier, la commission fixe la rencontre au 23/10/22.

Match N° 24552388 POUCHET / PUC 2 anciens D2.A du 25/09/22

Courriel de POUCHET du 23/09/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le 1^{er} forfait de l'équipe de PARIS XVII POUCHET.

Match n° 24552520 ANTILLAIS PARIS 19 / PARIS CA D2.B du 25/09/22

Ce match n'a pas eu lieu.

La commission demande un rapport à M. l'arbitre, aux deux clubs avec la preuve de la demande de terrain à la DJS. Le dossier est mis en délibéré.

Courriel de l'ESC XVème du 26/09/22 demandant l'engagement d'une équipe en anciens D.2 la place vacante en D2.A conviendrait pour les alternances.

La commission intégrera cette nouvelle équipe à réception des AOT pour l'ensemble de la saison la concernant.

Match n° 24582592 CA DOUZIEME / PARIS 13 ATLETICO anciens +45 ans du 18/09/22

Lecture de la feuille de match, match non joué, motif : absence du club recevant.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe CA DOUZIEME et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

JEUNES

U14

Match N° 24553393 ES SEIZIEME / PARIS 13 ATLETICO 2 D1 du 24/09/22

Match non joué au motif : terrain impraticable, voir rapport de l'arbitre.

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la commission fixe la rencontre au 07/01/23.

Match N° 24553396 AF PARIS 18 / CFFP 2 U14 D1 du 24/09/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence de l'équipe de CFFP2

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 du CFFP et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match N° 24553486 RC PARIS 10 / PETITS ANGES D2.A du 24/09/22

Courriel de RC PARIS du 21/09/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le 1^{er} forfait de l'équipe du RC PARIS 10.

Match N° 24553484 PARIS SPORT CULTURE / SALESIENNE 2 D2.A du 24/09/22

Courriel de PARIS SPORT CULTURE du 23/09/22 demandant le report du match, motif le créneau annulé par la DJS au profit d'une manifestation exceptionnelle dans le 18^{ème}. Et accord des 2 clubs.

La commission fixe la rencontre au 07/01/23.

Match N° 24612533 ES PARISIENNE / PARIS 15 AC D2.B du 24/09/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : nombre minimum de joueurs non atteint de l'ES PARISIENNE.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 40€ (cf annexe financière)

Match N° 24581096 OL. MONTMARTRE / UA CHANTIER D3.B du 24/09/22

Courriel de l'OL. MONTMARTRE du 22/09/22 demandant le report du Match, motif : manifestation exceptionnelle sur le stade Bertrand DAUVIN. Accord des 2 clubs pour jouer le 07/01/23.

La commission donne son accord.

Match N° 24581092 ENFANTS GOUTTE D'OR / PARIS XI US D3.B du 24/09/22

Courriel de ENFANTS GOUTTE D'or du 23/09/22 demandant le report du match, pas de notification d'AOT par la DJS.

La commission fixe la rencontre au 07/01/23.

Courriel de ES PARISIENNE du 22/09/2022 déclarant forfait général de leur équipe 2 en D3.C

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de L'ES PARISIENNE et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Match N° 24581184 COURONNES OFC 2 / AS PARIS U14 D3.C du 24/09/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence de l'équipe de l'AS PARIS.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'AS Paris et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Courriel de ES PARISIENNE du 22/09/22 déclarant forfait général de l'équipe 3 en D4.A

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de L'ES PARISIENNE et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Courriel de l'AC PARIS 15 du 23/09/22 demandant l'engagement d'une équipe 3 en D4. B

Après le désengagement de MINIS MAXIS, la commission intègre l'équipe 3 de PARIS 15 AC en D4.B en lieu et place de celle-ci.

Match N° 24581098 JAM / ENFANTS DE PASSY D3.B du 24/09/22

Courriel de ENFANTS DE PASSY du 26/09/22 exposant les motifs de l'impossibilité de jouer le match.

Lecture de la FMI - match non joué, motif : mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 07/01/23.

U16 CHAMPIONNATS & COUPES**Match n° 24557915 PITRAY OLIER 2 / CAMILLIENNE D2.B du 18/09/22.**

Reprise du dossier, la commission fixe la rencontre au 23/10/22

Courriel de CHANTIER UA du 26/09/22 déclarant forfait général de l'équipe 2 en D3.B

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de CHANTIER UA et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Match N° 25155871 NICOLAITE CHAILLOT / PARIS SPORT CULTURE coupe 75 U16 du 25/09/22

Courriel de PARIS SPORT CULTURE du 22/09/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Paris Sport Culture ; l'équipe de Nicolaïte Chaillot est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25155846 RACING CLUB 18 / PARIS ALESIA coupe 75 U16 du 25/09/22

Courriel de RC PARIS 18 du 23/09/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de RC Paris 18; l'équipe de Paris Alésia est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25155840 UA CHANTIER / ES PARIS XIII coupe 75 U16 du 25/09/22

Courriel de UA CHANTIER du 23/09/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Chantier UA; l'équipe de Paris XIII ES est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25155851 ES SEIZIEME / PETITS ANGES coupe 75 U16 du 25/09/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : terrain impraticable, voir rapport de l'arbitre.

La commission fixe la rencontre au 09/10/22

Match N° 25155841 PARIS CA / PARIS 15 AC coupe 75 U16 du 25/09/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 09/10/22

Match N° 25156024 ES PARISIENNE 2 / CHAMPIONNET 2 coupe 75 Amitié U16 du 25/09/22

Courriel de l' ES PARISIENNE du 22/09/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 de l'ES Parisienne ; l'équipe 2 de Championnet est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25156016 CA PARIS / ENFANTS GOUTTE D'OR coupe 75 Amitié U16 du 25/09/22

Courriel de CA PARIS du 22/09/22 demandant le report du match, motif : trop de matchs à domicile.

La commission fixe la rencontre au 09/10/22

Match N° 25156026 ENFANTS DE PASSY / CFFP 2 coupe 75 Amitié U16 du 25/09/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence de l'équipe de CFFP2.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 du CFFP et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière) L'équipe des Enfants de Passy est qualifiée pour le prochain tour.

U18 CHAMPIONNATS & COUPE**Match n° 24552645 CAMILLIENNE / PARIS 15 AC D1 du 18/09/22**

Reprise du dossier, la commission fixe la rencontre au 23/10/22

Match n° 25155334 JAM / RACING CLUB 18 coupe 75 U18.

Courriel de Racing Club 18 du 22/09/22 déclarant forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Racing Club 18 ; l'équipe de la JAM est qualifiée pour le prochain tour.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

La commission rappelle les dispositions prises lors de sa séance du 20/09/22 concernant La PANAMICAINE et le CFPP ne disposant pas de terrain pour la saison 22/23 et l'étend à l'ensemble des équipes et compétitions du district 75 de ces derniers.

La commission repousse au lundi 10/10/22 à 12H le délai de rigueur fixé à ces deux clubs pour fournir les AOT afin de disputer l'ensemble de ses matches à domicile dans toutes les catégories – A défaut la commission statuera sur le forfait général de toutes leurs équipes engagées.

RAPPEL

HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)
MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)
PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)
SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)
AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)
CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)
ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)
ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)